



**Direction des fonctions support et de la modernisation
administrative**

Saint-Denis, le 14 novembre 2023

n° SG-I23-00022
Affaire suivie par :
Valérie Fruteau
Tél : 0262 48 14 01 ou 02
Mél : ce.sg@ac-reunion.fr

Le recteur

à

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Mesdames et Messieurs les personnels du rectorat
et des services déconcentrés

**Objet : Fonctionnement des services du rectorat pendant la saison cyclonique 2023/2024
Règles applicables en matière de sécurité des personnes et des biens**

P.J. : composition de l'équipe d'alerte 2023/2024

La présente circulaire a pour objet de préciser la conduite à tenir dans les services du rectorat et les services déconcentrés (IEN, SAIO, CIO, DSI/DRANE nord et sud, DRAFPIC, DRAJES, médecine de prévention) en période cyclonique et en cas d'alerte cyclonique.

La saison cyclonique 2023/2024 court du 15 novembre 2023 au 30 avril 2024.

1- Équipe d'alerte

À chaque période cyclonique, une équipe d'alerte est constituée.

Placée sous la responsabilité du secrétaire général de région académique, secrétaire général d'académie, elle est composée :

- du cadre d'astreinte (responsable des opérations),
- d'un responsable informatique et
- d'un responsable logistique assisté
- d'une équipe opérationnelle ;
- des cadres responsables des services déconcentrés.

Vous trouverez en annexe la liste des personnels composant l'équipe d'alerte 2023/2024.

A) Le responsable des opérations (cadre d'astreinte)

Le responsable des opérations est le cadre d'astreinte au moment de l'annonce par la préfecture du passage en phase de « pré-alerte cyclonique ». Son rôle est de mobiliser l'équipe d'alerte et de mettre en œuvre le protocole cyclone présenté au point 3.

B) Le responsable informatique

En liaison avec le responsable logistique, il prend les mesures de protection du matériel informatique nécessaires pour sauvegarder leur bon fonctionnement.

C) Le responsable logistique et l'équipe opérationnelle

Le responsable logistique, assisté d'un ou plusieurs agent(s) susceptible(s) de le remplacer en cas d'absence, est chargé :

- de proposer les actions à engager pour garantir la sécurité des personnes et des biens académiques, en liaison directe avec le responsable des opérations et le responsable informatique ;
- de piloter et coordonner la mise en œuvre de ces actions en donnant des consignes claires à chacun des membres de l'équipe opérationnelle, de manière orale (de vive voix, par téléphone) ou par écrit s'il l'estime nécessaire.

En cas d'urgence, les membres de l'équipe opérationnelle peuvent prendre l'initiative de contacter le responsable logistique ou le responsable des opérations, s'ils le jugent utile.

D) Les cadres responsables de services déconcentrés

En liaison avec le responsable des opérations, ils relaient les sécurisations qu'ils peuvent effectuer (cf paragraphe 3-2) et celles qui relèvent des équipes opérationnelle et informatique. Ils transmettent le compte-rendu des dégâts constatés au responsable logistique.

2- Dispositif opérationnel ORSEC «cyclones»

Le dispositif d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) « cyclones » établi par la préfecture pour la saison cyclonique 2023/2024 est décliné en cinq niveaux d'alerte (pré-alerte, orange, rouge, violette, phase de sauvegarde) et précise les risques et comportements attendus à chaque phase :

PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE	MENACE POTENTIELLE DANS LES JOURS À VENIR	72 H ENVIRON AVANT ARRIVÉE DU MÉTÉORE	INFORMATION
ALERTE ORANGE CYCLONIQUE	DANGER DANS LES 24 H – FERMETURE DES CRÈCHES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT	24 H ENVIRON AVANT ARRIVÉE DU MÉTÉORE	PRÉPARATION
ALERTE ROUGE CYCLONIQUE	LES CONDITIONS CLIMATIQUES RENDENT LA PRÉSENCE DE LA POPULATION SUR LA VOIE PUBLIQUE DANGEREUSE ET LA CIRCULATION ROUTIÈRE DIFFICILE - CONFINEMENT DE LA POPULATION, À L'EXCEPTION DES SERVICES CONCOURANT À LA GESTION DE CRISE (SECOURS, SÉCURITÉ, COLLECTIVITÉS...)	PRÉAVIS 3 H MINIMUM AVANT DÉCLENCHEMENT	PROTECTION
ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE	PRÉSENCE DE VENTS CYCLONIQUE SUPÉRIEURS À 200 KM/H EN RAFALES - CONFINEMENT GÉNÉRALISÉ	PRÉAVIS 3 H AVANT DÉCLENCHEMENT	DANGER EXCEPTIONNEL
PHASE DE SAUVEGARDE CYCLONIQUE	LA MENACE CYCLONIQUE EST ÉCARTÉE MAIS IL RESTE DES DANGERS		RETOUR PROGRESSIF À LA NORMALE

3- Protocole cyclone du rectorat et des services extérieurs

3-1. Pendant toute la saison cyclonique

- Chaque agent doit, en quittant son bureau :
 - ranger ses matériels et documents ;
 - fermer systématiquement et hermétiquement les portes et les fenêtres de son bureau ;
 - éteindre tous les appareils informatiques et électriques (ordinateurs, imprimantes, climatiseurs, brasseurs d'air, calculatrices, cafetières, etc.) de son bureau.

- Les personnels chargés de l'entretien des locaux vérifient :
 - la bonne fermeture des portes et des fenêtres ;
 - le débranchement des appareils électriques.
- Les utilisateurs des véhicules de l'administration doivent les stationner dans le garage administratif couvert à l'emplacement qui leur est réservé.

3-2. En phase de pré-alerte cyclonique

- Le responsable des opérations (cadre d'astreinte) mobilise l'équipe d'alerte (y compris les fins de semaines et jours fériés) ;
- l'équipe opérationnelle sécurise les installations extérieures et intérieures des bâtiments (végétaux, mobiliers extérieurs, volets, fermetures, branchements électriques, ...) en prévision de pluies et vents forts ;
- les équipes informatiques sécurisent les installations et équipements informatiques (y compris local serveur et installations de sauvegarde à l'université) ;
- les cadres responsables de services déconcentrés font procéder aux sécurisations pré-citées en faisant appel éventuellement aux équipes opérationnelle et informatique.

3-3. En phase d'alerte cyclonique orange

- En application des consignes préfectorales, les établissements scolaires sont fermés et les services administratifs restent ouverts ;
- activation de la cellule de gestion de crise du rectorat ;
- envoi d'un agent de liaison (référént sûreté ou coordonnateur de gestion de crise) au COP (Centre Opérationnel de la Préfecture) ;
- renforcement dans les bâtiments administratifs de la sécurisation des installations extérieures et intérieures par les équipes opérationnelle et informatique ;
- examen d'un départ anticipé des agents exposés à des situations familiales et/ou des conditions de circulation particulières.

3-4. En phase d'alertes cycloniques rouge et violette

- Bureaux administratifs fermés et confinement des personnels à leur domicile.

3-5. En phase cyclonique de sauvegarde

- Maintien de la fermeture des services administratifs et des établissements scolaires y compris ceux de l'enseignement supérieur et les organismes de formation ;
- retour progressif à la normale ;
 - dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) avec transmission des dégâts constatés (via les IEN 1^{er} degré pour les écoles) à la cellule de gestion de crise du rectorat par courriel à l'adresse ce.astreinte@ac-reunion.fr ;
 - dans les sites administratifs avec retour progressif :
 - du cadre d'astreinte ou de membres de la cellule de gestion de crise au rectorat et des cadres responsables de services extérieurs sur leur lieu de travail pour évaluer les dégâts ;
 - de l'équipe opérationnelle pour remise en ordre du(des) site(s) (intérieurs et extérieurs) ;

- et la rédaction de comptes rendus par le responsable logistique (y compris pour les services déconcentrés) des dégâts constatés à la cellule de crise du rectorat par courriel à l'adresse ce.astreinte@ac-reunion.fr .

3-6. Levée de la phase cyclonique de sauvegarde

- Désactivation de la cellule de gestion de crise du rectorat
- Reprise des activités de l'ensemble des élèves et personnels des écoles, collèges, lycées et services.

La sécurité est l'affaire de tous. Je sais pouvoir compter sur votre implication pour la mise en œuvre de ces mesures.

Je vous remercie d'y apporter personnellement le plus grand soin.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
l'adjointe au secrétaire général de région
académique, secrétaire général d'académie,

Signé

Valérie Fruteau de Laclos

